

Adaptation à la vie active Exploitation douteuse Geneviève Margery

Les dés sont jetés, le projet de loi a été voté et la France va sans tarder nettoyer les rues de nos belles villes : plus de mendiant-e-s, plus de gens du voyage, plus de prostituées, plus de jeunes réuni-e-s dans nos montées d'escaliers et nous rendrons à la Hongrie les Hongrois-e-s, à la Roumanie les Roumain-e-s, à l'Albanie les Albanais-e-s, etc. Nous allons enfin devenir un pays propre, sans que ne surgissent devant nous d'autres visions béatifiantes comme la sécurité (militaires armés dans nos stations de métro, police municipale, C.R.S) et l'ordre moral. Ordre moral dont Patrick Declerck nous dit: "*Le clochard, comme le criminel, le toxicomane et la prostituée, est une des grandes figures de la transgression sociale. Il (elle) est la figure emblématique de l'envers ricanant de la normalité et de l'ordre social.*" (*Les naufragés*, page 347)

Aussi, nous pouvons nous demander : qu'allons-nous faire de toutes ces catégories de personnes ? Certaines se cacheront et apprendront à vivre dans la clandestinité, d'autres feront le choix de repartir dans leur pays d'origine, quelques-unes apprendront la délation pour vivre dans notre pays de rêves (car, n'oublions pas cet avenant à la loi : dénoncer donne droit à des papiers, des papiers à un travail, le travail à un logement. Et oui, il faut mériter le droit du sol français) ; enfin, il se pourrait qu'une minorité fasse la démarche d'une réinsertion.

Mot étrange que celui-là et pour mieux en saisir toute la portée nous pourrions donner quelques définitions qui nous viennent spontanément à l'esprit. La réinsertion pourrait être l'aide apportée aux personnes désocialisées, ou le retour de la personne au sein de la normalité sociale et économique. Cela suppose, quoi qu'il en soit, que la personne a été insérée à un moment de sa vie. L'enjeu de la

réinsertion devient alors avec la personne à réinsérer la définition d'un contrat social et moral passé entre elle et la cohorte des services sociaux, à mener à terme et le plus rapidement possible (on connaît des contrats de réinsertion qui sont de 6 mois renouvelables une fois). La société est tranquille, elle fait son devoir face à la personne à réinsérer, son péage de bonne conscience est payé et sa mauvaise conscience est dédouanée.

Dans ce domaine, qu'en est-il de la personne prostituée et de surcroît étrangère ? Les lois sont claires : nous savons que, dans notre pays, il est interdit aux personnes en demande d'asile d'accéder à toute possibilité de travail. Ceci est clairement notifié sur leur titre provisoire de séjour et, lors de la remise de ces titres, l'agent du guichet le leur signifie de façon à ôter de leur tête le moindre désir professionnel. Or, lorsqu'une femme désire ne plus se prostituer (ou y est acculée) pour des raisons multiples, elle a comme seul moyen de survie le Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA ; ateliers mis en place à la suite des ordonnances de 60 pour la réinsertion des personnes en difficulté, par un travail en lien avec les grandes entreprises). La question qui arrive à l'esprit me paraît simple : Pourquoi peut-elle travailler (car il s'agit bien d'un travail) uniquement dans une structure d'Etat exploitante à souhait quand elle a déjà obtenu une promesse d'embauche par ailleurs ?

On peut se demander pour qui elle travaille : le Crédit Agricole qui amène chaque jour des liasses de papiers à archiver (aurait-il des postes à pourvoir ?), les sociétés de confiseries qui conditionnent leurs coffrets de Noël à bas prix, les sociétés de gadgets pour hôtels, restaurants, etc., les sociétés de cartonnage, celles de jouets et d'autres encore. En un mot, elle travaille pour des entreprises qui paient au prix le plus bas une main d'œuvre très bon marché, même étrangère sans régularisation de papiers. Quelle est donc la réalité de ce pays qui ne permet pas à une "sans-papiers" (puisque c'est ainsi qu'on les nomme) d'honorer une réelle promesse d'embauche mais qui en toute légalité organise des structures d'ateliers qui profitent aux entreprises ? On croit rêver car enfin, ne sommes-nous pas face à l'équivalent d'un travail au noir où les personnes ne bénéficient pas

de feuille de paie ? Ne sommes-nous pas dans un système d'esclavage moderne où des personnes n'ayant pas d'autres choix de survie se voient acculées à travailler dans de tels ateliers ?

Parlons de la rémunération : la personne en réinsertion reçoit donc tous les mois une fiche de rétribution dont le taux horaire est de 4,15 euros : ainsi du salaire brut au salaire net imposable pour un nombre d'heures de 134,25 mensuels, nous passons de 661,20 euros à 521,70 euros. Notons que les trois premiers jours de maladie ne sont pas pris en charge et que les accidents de travail sont assujettis aux mêmes conditions que la maladie. Ainsi, si une femme, pendant qu'elle travaille à la chaîne de collage pour la fabrication de boîtes, a un accident de travail, une éducatrice l'accompagne aux urgences et il lui est signifié qu'elle ne peut pas bénéficier d'un arrêt accident de travail mais d'un arrêt maladie dont les 3 premiers jours lui seront retenus. De plus, le temps passé aux urgences lui sera retiré du nombre d'heures effectives mensuelles. Existe-t-il quelqu'un qui, travaillant 8 heures par jour, puisse vivre avec une rétribution aussi ridicule ? Que les sociétés de sous-traitance ne se posent pas la question, on le comprend aisément puisqu'elles sont avant tout dans un seul et unique système de sur-enrichissement et de sur-bénéfice, mais que l'Etat français et les travailleurs sociaux ne se la posent pas plus nous paraît au-delà de la plus petite notion de justice et de respect des droits humains.

Les démarches administratives de la personne employée ne sont pas faites par les éducateurs-trices et les heures passées à les faire sont également déduites. Il est donc nécessaire que cette femme soit en lien avec d'autres services sociaux ou associations comme Cabiria. Ceci nous permet de faire avec elle ses démarches de CMU et de demande d'asile. Alors une question se profile : comment une structure telle que le CAVA (Centre d'Adaptation à la Vie Active) ne peut penser l'aide à la vie courante alors que l'équipe est constituée d'éducateurs-trices ? De plus, où se trouve la notion d'adaptation si, à l'intérieur même de la structure, les problèmes sociaux ne sont pas accompagnés ?

Les étrangères ont-elles vraiment leur place ? Est-ce un leurre pour

les "usagères" ou est-ce le remplissage de l'atelier afin de justifier de son existence et d'honorer les délais de production des entreprises extérieures.

Quand on parcourt les objectifs d'un CAVA (tout comme n'importe quel organisme de réinsertion), et qu'on les décortique les uns après les autres, que peut-on en penser ?:

Evaluation des potentiels à l'emploi : de quel emploi s'agit-il, puisque les étrangères n'auront aucune possibilité de travail tant qu'elles seront sans papiers ? Que leur fait-on miroiter ? Quel est le potentiel que peut avoir une femme qui va d'un asile politique à un asile territorial sans perspective de papiers définitifs ?

Mise en œuvre de ces potentiels afin qu'ils deviennent des acquis dans le cadre d'une production accompagnée : certes, pendant qu'elles sont à l'atelier, ces femmes sont productrices puisqu'elles travaillent à la chaîne et qu'elles sont tenues à un rendement afin de respecter des délais. Mais à 4,15 euros horaire, il faut vraiment ne pas avoir d'autre choix pour accepter de telles conditions, et il paraît difficile d'imaginer qu'une femme (peut-être est-elle quand même capable de penser) puisse se projeter dans l'avenir en toute sérénité.

Sont-elles seulement des agents de production ? Il est assez questionnant de dire cela pour une femme. Que doit-elle produire ? On ne sait pas, mais ce qui est sûr c'est que cette production sera "accompagnée" !

Elaboration progressive par la personne d'un projet de sortie en adéquation avec ses réalités du moment : ce dernier objectif est vite vu puisque les réalités momentanées des femmes étrangères sont leurs papiers et leur survie au quotidien. De quelle sortie s'agit-il ?

Pour l'élaboration d'un projet, il me semble qu'il serait plus adéquat de les former plutôt que de les mettre au rendement, qu'il serait plus juste de les accompagner dans leurs démarches, qu'il serait plus humain de les "faire devenir" plutôt que de les exploiter et qu'il serait justice d'avoir une lutte et un discours politique pour que de telles structures qui se retranchent derrière les ordonnances de 60 ne soient

plus l'équivalent d'un esclavagisme moderne mais bien d'une aide à la réalisation de projets d'avenir présents chez chaque femme.

Il faut noter aussi que les travailleuses ont des entretiens réguliers, probablement pour leur permettre de faire resurgir leur potentiel ! Lequel, puisque l'on sait qu'à la fin de leur parcours, elles n'auront toujours pas le droit de travailler ou de se former (les portes de la formation ne sont pas ouvertes pour elles – on veut bien les réinsérer mais pas trop quand même ! ! !).

Pas de droit au travail mais le droit d'être au service des sociétés financières, dans la même situation de non-droit qui les laissent dans la même spirale infernale.

Parce que, si nous pouvons parler ainsi de réinsertion dans le domaine du travail, que peut-on dire du logement ? Les foyers d'hébergement ne sont pas pour elles. Cette année, nous avons pris le temps, pour une jeune femme africaine, de faire des demandes d'hébergement tous azimuts. Les réponses étaient cinglantes : "non, si elle n'a qu'une APS, ce n'est pas possible" ou "pourquoi ne retourne-t-elle pas dans son pays" ou encore "les demandes sont trop nombreuses et nous passons en priorité les Françaises". Le droit du sol énoncé sans vergogne.

Et si même on les acceptait dans un foyer, elles auraient un contrat (toujours ces fameux contrats) de 6 mois renouvelable une fois, avec les mêmes exigences de rendre compte, de parler d'elles, d'accepter l'intrusion des travailleurs sociaux dans l'intimité de leur chambre, de montrer patte blanche au sujet de leur santé ("nous ne sommes pas missionnés pour accueillir des personnes séropositives et qui plus est, sont prostituées", comme on a pu également l'entendre).

Qui nous parle de réinsertion ? Nous ne devons pas avoir le même regard ou les mêmes exigences de l'ordre social établi ; pour moi, personnellement, le choix est fait, il n'est pas dans les schémas de Cava mais bien dans la présence permanente auprès de personnes qui pensent, aiment, ont des désirs, peuvent se projeter dans l'avenir; et c'est à elles seules de décider ce qu'elles ont envie de faire de leur vie, et où elles ont envie de vivre .

